



Instance de Commandement et CAPC DSD du 21 décembre 2018

*CGC-Douanes était représentée par
S. Denis (administratrice) et O.Gourdon (DSD1)*

Cette instance de commandement était présidée par le Directeur Général assisté du Directeur général adjoint, de la sous directrice RH, du chef du bureau RH3 et de ses équipes.

Instance de commandement

Les mouvements et promotions

Un administrateur général prend la tête de la direction nationale de la garde-côtes au Havre pour une création officielle au 1^{er} juillet 2019 et une prise de fonction anticipée de quelques mois de façon à préparer sa mise en service et informer les partenaires de la garde-côte douanière (Gendarmerie maritime, Sgmer ...).

Un administrateur supérieur est promu administrateur général sur place à la direction interrégionale de Provence Alpes Côtes d'Azur.

Une administratrice supérieure, directrice régionale à Paris Ouest, prend les fonctions d'adjointe au chef de la sous direction Réseau tandis que 4 administrateurs sont nommés sur place administrateurs supérieurs au bout de 4 à 6 ans d'ancienneté comme administrateurs.

Deux affectations d'administrateurs ont été réalisées auprès de recettes interrégionales comme chargés de mission à la DIPA et en Bretagne/Pays de Loire.

Enfin, une collègue DSD1 à la DG, de la promotion IPIS 2005, entre dans le statut d'administrateur en prenant des fonctions de receveuse interrégionale à Dunkerque.

Analyse

A une question de la CGC-Douanes sur la saturation des emplois d'administrateurs, le Directeur Général a indiqué que des promotions supplémentaires étaient possibles à hauteur de 2 en AG, de 4 à 5 en AS et 5 à 7 en administrateurs. Les promotions récentes en AS devraient permettre de faire entrer des DSD dans le statut d'administrateur.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de vos préoccupations !

La direction générale a souligné qu'elle regardait plusieurs promotions de DSD pour faire ses choix dans les entrants au sein du statut d'administrateur en ayant tendance à élargir sa recherche. Elle a indiqué qu'elle pouvait naturellement revenir sur des promotions antérieures et que tout DSD, à qui il n'avait pas été clairement annoncé qu'il ne pourrait pas accéder au statut, conservait ses chances d'être appelé. En clair, il existe 3 situations pour les DSD : ceux à qui on a dit qu'ils ne pourraient entrer dans le statut d'emploi, ceux à qui on a dit oui et ceux à qui on a dit que cela dépendrait de leur engagement sur de prochains postes.

Les représentants syndicaux se sont étonnés que certains postes proposés à la BIEP comme celui d'adjoint RH n'aient pas été pourvus. La sous directrice RH a constaté qu'il n'y avait pas eu de candidatures dans le vivier des administrateurs et a estimé que le profil des DSD pouvant entrer dans le statut sur ce poste était trop éloigné des besoins.

Le même constat a été effectué s'agissant du poste de directeur du CSRH qui a été ouvert aux administrateurs civils.

CAPC DSD

Une CAPC a ensuite eu lieu pour statuer sur les demandes de mutation de 5 collègues DSD2 qui ont tous obtenu satisfaction sur leur premier choix.

Il a cependant été souligné que de trop nombreux postes à enjeux restaient vacants comme ceux de chef du PAE au Havre, de chef de POC à Dijon ou chef de BOP GRH dans cette même ville et chef de POC à Roissy fret.

La sous directrice RH a relevé que des collègues DSD seront approchés et sollicités au regard des conclusions de la revue des cadres et des postes.

La DG a partagé le constat selon lequel la logique personnelle et familiale des collègues cadres supérieurs était de plus en plus privilégiée ainsi que l'appétence pour le poste et le souhait de rester dans la même région, ce qui contrastait fortement avec les formes de mutation quasi-obligatoires depuis la DG « à la mode préfectorale » qui avaient pu préexister jusque dans les années 90 . Cet état de fait rend naturellement plus complexe la bonne répartition des cadres supérieurs sur l'ensemble des emplois offerts par la douane.

La prochaine CAPC se tiendra le 6 février prochain avec les représentants élus issus des résultats des dernières élections.

CGC-Douanes sera donc bien présente avec ses nouveaux élus dans les grades de DSD1, DSD2 et IP1.

CGC-Douanes souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à tous les collègues et envoie ses félicitations aux collègues promus.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de vos préoccupations !

BULLETIN D'ADHESION 2019



Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de **CGC-Douanes** à :

CGC-Douanes
Bâtiment TURGOT – Télédock 909 - Pièce 177V
86-92 Allée de Bercy
75 572 Paris 12

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance : Grade :

Fonctions : Direction :

Coordonnées professionnelles :
Service : Direction :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse :

Tél. : E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de **CGC-Douanes**, rubrique infos pratiques. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

CGC-Douanes dispose du site www.cgc-douanes.info accessible sur Internet ou depuis Aladin / informations / informations syndicales / **CGC-Douanes**

Mel : cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr - tel : 01 53 18 00 72



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de vos préoccupations !